

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|---|------------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 2. | Approbation du procès-verbal du conseil du 1 ^{er} décembre 2023 | Page 2 |
| 3. | Multi-accueil : tarifs 2024 | Page 2 à 3 |
| 4. | Bâtiments : demande de subvention pour la régulation des chauffages | Page 3 à 4 |
| 5. | Contrat Territorial Global | Page 4 à 5 |
| 6. | Cholet Agglomération : compétences liaisons douces et cyclistes | Page 5 |
| 7. | Personnel : contrat assurance groupe du CDG49 | Page 5 à 6 |
| 8. | Impasse de la Croix : vente d'une parcelle | Page 6 à 7 |
| 9. | Cholet Agglomération : désignation du représentant communal dans le groupe de travail transport et déplacements | Page 7 |
| 10. | Compte-rendu des commissions | Page 7 à 8 |
| 11. | Calendrier | Page 8 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 12 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Céline FROGER, Nadine BOURCIER.

Membres absents : Claire BIMIER (donne pouvoir à Olivier BACLE), Nathalie CAILLAUD (donne pouvoir à Evelyne MERLET), Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Laetitia COULONNIER, Valérie DURAND.

Secrétaire de séance : Olivier BACLE.

~~~~~

## **1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** monsieur Olivier BACLE secrétaire de séance.

## **2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2023**

## **3 – MULTI-ACCUEIL : TARIFS 2024**

La participation des familles du multi-accueil est fixée réglementairement par la CAF. Pour 2024, elle a décidé de maintenir les tarifs horaires identiques :

| <b>Nombre d'enfants à charge du foyer</b> | <b>Taux d'effort demandé aux familles</b> |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1 enfant                                  | 0,0619 %                                  |
| 2 enfants                                 | 0,0516 %                                  |
| 3 enfants                                 | 0,0413 %                                  |
| 4 enfants                                 | 0,0310 %                                  |
| 5 enfants                                 | 0,0310 %                                  |
| 6 enfants                                 | 0,0310 %                                  |
| 7 enfants                                 | 0,0310 %                                  |
| 8 enfants                                 | 0,0206 %                                  |
| 9 enfants                                 | 0,0206 %                                  |
| 10 enfants                                | 0,0206 %                                  |

Le montant horaire de la participation des familles est obtenu en multipliant leur revenu net mensuel N -2, par le taux d'effort correspondant.

Le revenu plancher (minimum à prendre en compte) est de 765,77 €/mois pour 2024.

Le revenu plafond (maximum) est de 6 000 €/mois.

Le Conseil Municipal est appelé à valider cette tarification pour 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** cette tarification pour 2024.

#### **4 – BÂTIMENT : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉGULARISATION DES CHAUFFAGES**

### CONSOMMATION DE LA COMMUNE CONTEXTE ET BUDGET

**Contexte** : International / National

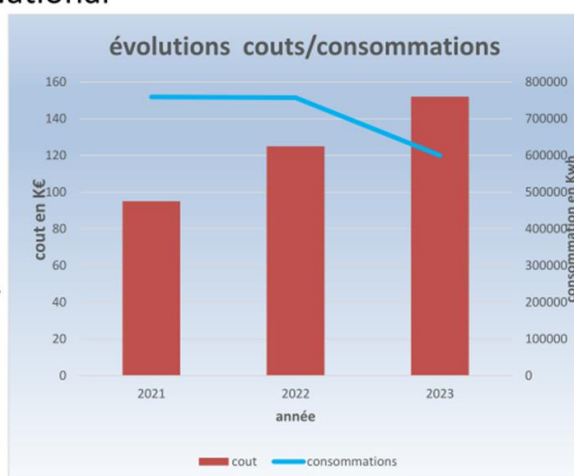
**Contrats**

Fournisseurs :

Gaz → Gaz de Bordeaux

Electricité → Octopus

30% électricité «renouvelable»

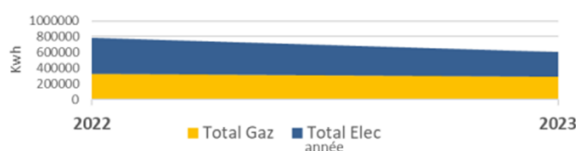


**Budget : + 60% en 2ans**

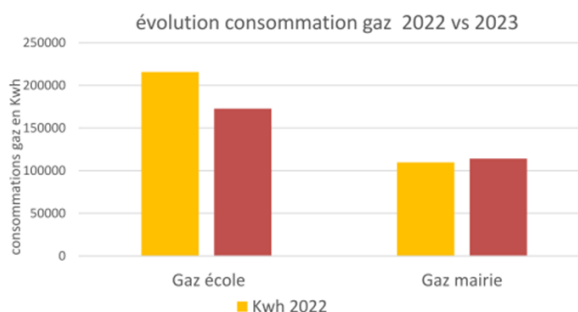
### CONSOMMATION TOTALE / CONSOMMATION GAZ

Tendance consommation globale électricité et gaz  
2022 vs 2023

**Consommations globales -23%**



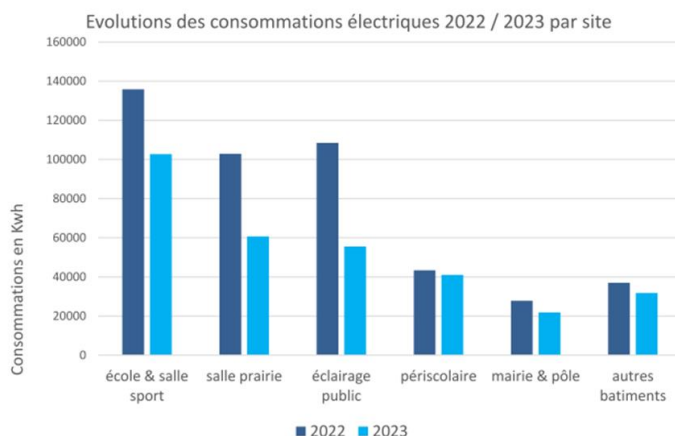
**Consommation gaz -12%**



**Décret tertiaire**

# CONSOMMATION ÉLECTRICITÉ

## Consommation électricité -31%



## Objectifs 2024

Afin d'amplifier les économies, la commission cadre de vie a étudié plusieurs solutions de régulation du chauffage au gaz à l'école, à la mairie et au pôle culturel.

Plusieurs fournisseurs ont présenté leur mode de Gestion Technique du Bâtiment (GTB).

L'offre techniquement et économiquement la plus adaptée est celle de l'entreprise Ouvrard des Herbiers :

-Pour la mairie : 11 743,67 €

-Pour l'école : 8 624,75 €

-Pour le pôle culturel : 8 557,83 €

Total : 28926,25 €

Les subventions du SIEML pourraient atteindre 16468 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** ces devis et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du SIEML.

## 5 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

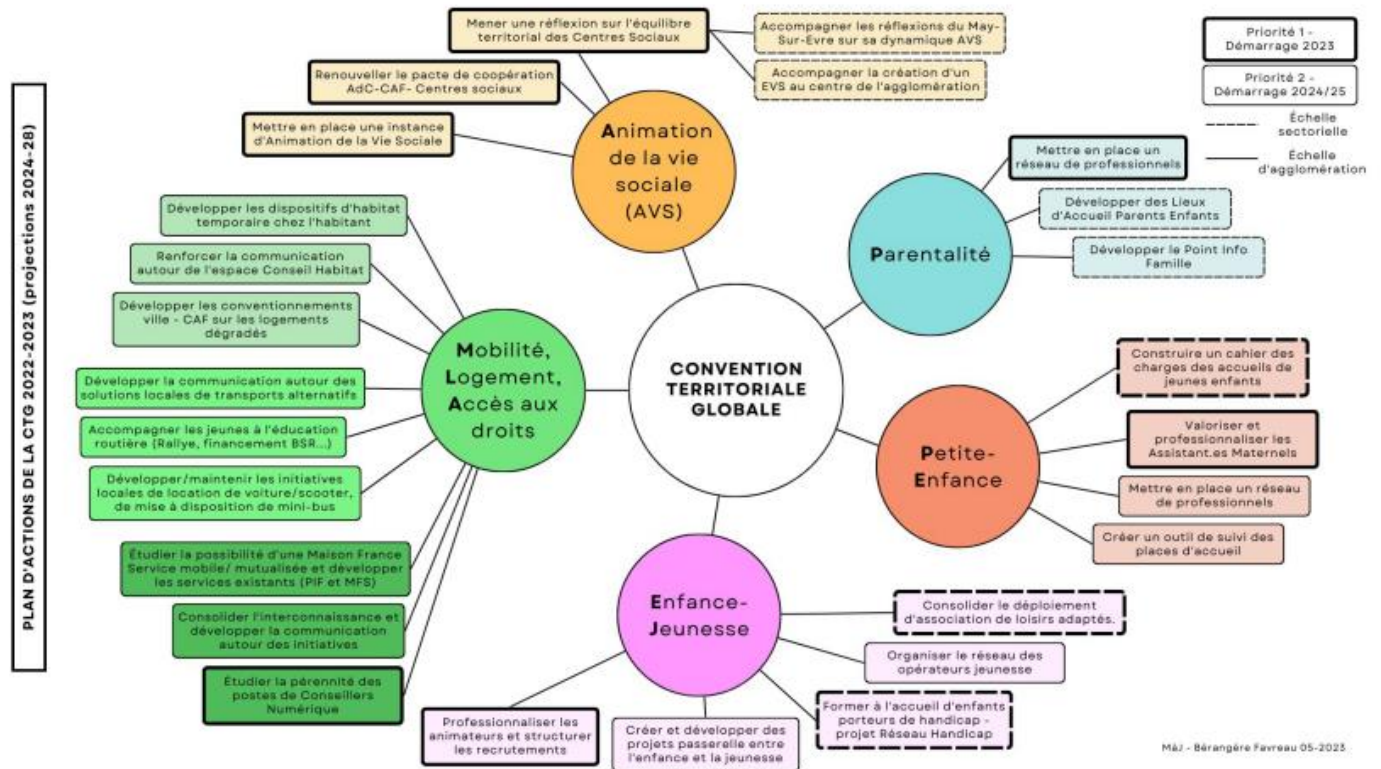
Afin de construire un projet social de territoire, Cholet Agglomération et ses communes membres ont conclu une Convention Territoriale Globale avec la CAF. Elle va être renouvelée cette année pour une période de 5 ans.

Elle est mise en œuvre par un plan d'action par thématique, piloté notamment par des chargés de coopération sectorielle.

La présente convention vient préciser le déploiement de ces chargés de coopération, leurs missions et leur financement.

Ils seront donc chargés de réaliser le diagnostic de leur territoire, d'accompagner les élus dans la définition des priorités, d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions.

# PLAN D'ACTION



Les postes de ces chargés de coopération sont co-financés par la CAF (50 %), Cholet Agglomération (30 %) et les communes (20 %). Pour 2024, Saint-Léger y contribuera à hauteur de 1 123 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette convention définissant les missions des chargés de coopération sectorielle.

## **6 – CHOLET AGGLOMÉRATION : COMPÉTENCES LIAISONS DOUCES ET CYCLISTES**

En application du code des transports, Cholet Agglomération est l'autorité organisatrice de la mobilité. C'est dans une logique de planification que Cholet Agglomération s'est déjà dotée d'outils de développement : schéma deux-roues, compétence sentiers de randonnées depuis 2009, piste d'éducation routière...

Pour soutenir et compléter cette dynamique, Cholet Agglomération a souhaité modifier ses statuts pour renforcer ses prérogatives en matière de mobilité. Ainsi, son Conseil a approuvé le 20 novembre 2023 la création d'une compétence « liaisons douces et cyclistes » :

- Création et entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire

- Création et entretien des cheminements piétonniers et voies cyclables s'inscrivant dans le schéma directeur communautaire (liaisons entre communes).

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ÉMET** un avis sur cette proposition de modification des statuts de Cholet Agglomération.

## **7 – PERSONNEL : CONTRAT ASSURANCE GROUPE DU CDG49**

Par délibération du 1er septembre 2023, le Conseil Municipal a chargé le Centre de Gestion de souscrire, pour le compte de la commune, un contrat d'assurance groupe, garantissant les risques financiers incombant à la collectivité vis-à-vis des absences du personnel (maladie professionnelle, décès, maternité).

Après mise en concurrence, le Centre de Gestion a retenu les compagnies SA Acte-Vie et Eucare Insurance, via la société Yvelain SAS, pour les 3 ans à venir.

L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement de primes. Si nous optons pour la couverture des charges patronales, le coût serait augmenté de 40 à 50%.

Pour information, sur le précédent contrat, la commune avait opté pour cette couverture des charges patronales.

| COÛT 2023        |             | SIMULATION NOUVEAUX TAUX 2024 à 2026<br>AVEC BASE 2023 |              |             |              |              |
|------------------|-------------|--------------------------------------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
|                  |             | Avec charges patronales                                |              | Sans charge |              | Avec charges |
| Agents<br>CNRACL | Taux 4,95 % | 29 278,87                                              | Taux 5,57 %  | 34 377,80   | Taux 5,57 %  | 51 566,70    |
|                  | Taux 1,18 % | 2 586,37                                               | Taux 0,97 %  | 2 142,79    | Taux 0,97 %  | 3 214,92     |
| <b>TOTAL</b>     |             | 31 865,24                                              | <b>TOTAL</b> | 36 520,59   | <b>TOTAL</b> | 54 781,62    |

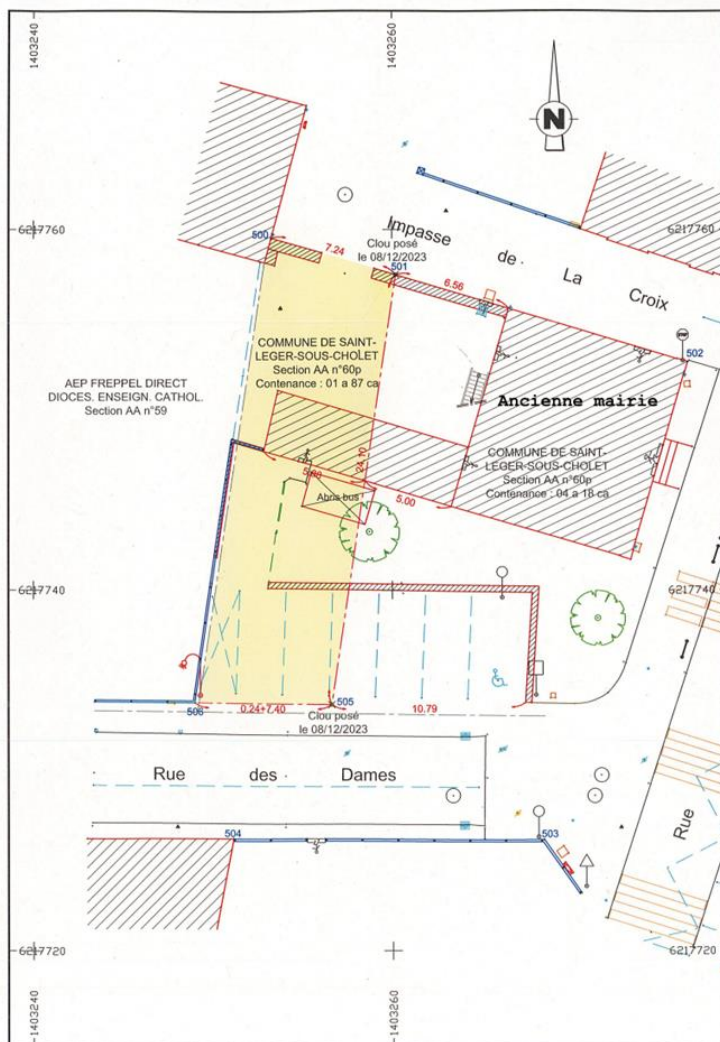
Pour information, la commune a été indemnisée à hauteur de 18167 € par an en moyenne ces trois dernières années.

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal **SE PRONONCE** pour l'assurance sans couverture des charges patronales.

## **8- IMPASSE DE LA CROIX : VENTE D'UNE PARCELLE**

La commune possède la parcelle AA n°60 située 1 rue d'Anjou, de 605 m<sup>2</sup>, avec le bâtiment de l'ancienne mairie.

La Direction Départementale de l'Enseignement Catholique a sollicité la commune pour en acquérir 187 m<sup>2</sup>, afin de construire un bâtiment en dur pour l'école Saint-Charles, riveraine au fond de cette parcelle, en remplacement de leurs bâtiments préfabriqués vétustes.



Etant en zone constructible mais non viabilisé, et au vu des récentes opérations que la commune a réalisées, il est proposé un prix de vente de 100 € / m<sup>2</sup>, soit la somme totale de 18 700 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette vente au prix de 100 € / m<sup>2</sup>.

## **9 – CHOLET AGGLOMÉRATION : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT COMMUNAL DANS LE GROUPE DE TRAVAIL TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS**

Le groupe de travail « transport et déplacements » de Cholet Agglomération, qui deviendra prochainement la commission « mobilités », n'a pas de représentant Saint-Légeois depuis plusieurs mois.

A l'unanimité, Monsieur Yannick LOGER conseiller délégué **EST PROPOSÉ** pour y siéger.

## **10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### Cadre de vie :

- Réflexions sur les travaux 2024 pour préparer le budget.
- Fin décembre : travaux de voirie réalisés rue d'Anjou
- Restaurant scolaire : lave-vaisselle changé pendant les vacances de Noël
- Travail sur les régulations du chauffage dans les bâtiments.
- Notre empreinte carbone a baissé de 17 % en 2023.

### Vie sociale :

- Réflexion sur les tarifs 2024 : restaurant scolaire, périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement
- Travail sur les subventions 2024

## Vie associative et communication :

- Conseil Municipal d'Enfants du samedi 13 janvier :
  - Définition des projets de l'année : refaire une boîte à livres, organiser une rencontre intergénérationnelle, fêtes des CM, opération « nettoyons la nature », boîtes de Noël solidaires.
  - Projet de rencontre inter-CME dans l'agglomération
  - Plantation de l'arbre des naissances 2023 à l'éco-pâturage de la Prairie le samedi 13 janvier

## **11 – CALENDRIER**

| <b>JANVIER</b>  |    |                              |       |
|-----------------|----|------------------------------|-------|
| <b>Vendredi</b> | 19 | Vœux Cholet Agglomération    | 18h30 |
| <b>Lundi</b>    | 22 | Conseil Cholet Agglomération | 18h30 |

| <b>FÉVRIER</b>  |    |                                             |       |
|-----------------|----|---------------------------------------------|-------|
| <b>Lundi</b>    | 5  | Bureau Cholet Agglomération                 | 18h00 |
| <b>Lundi</b>    | 5  | Commission cadre de vie                     | 20h00 |
| <b>Lundi</b>    | 5  | Commission vie associative et communication | 20h00 |
| <b>Mardi</b>    | 6  | Commission intercommunalité                 | 19h45 |
| <b>Lundi</b>    | 12 | Commission vie sociale                      | 18h15 |
| <b>Mercredi</b> | 14 | Commission finances                         | 18h15 |
| <b>Jeudi</b>    | 15 | Conseil Municipal                           | 20h00 |
| <b>Lundi</b>    | 19 | Conseil Cholet Agglomération                | 18h30 |